



ÉDITO

Ce second bulletin vient clore la première phase du 4^{ème} Plan Régional Santé Travail (PRST) Auvergne-Rhône-Alpes. Les fiches actions qui constituent ce plan sont aujourd'hui finalisées et je remercie tous les participants des groupes qui ont travaillé à leur élaboration tout au long du premier semestre 2022.

Chaque organisation partenaire s'est mobilisée pour désigner près de 210 pilotes et contributeurs permettant la constitution de 18 groupes de travail couvrant presque la totalité des thématiques du 4^{ème} Plan Santé Travail. Les réflexions et les échanges ont été riches et se traduisent aujourd'hui par 23 fiches programmant 62 actions qui seront mises en œuvre jusqu'en 2025. Vous retrouverez dans ce bulletin le récapitulatif de l'ensemble de ces fiches qui témoigne de l'ampleur du travail réalisé.

Les groupes ont pris en compte pour ces travaux, à la fois les enjeux régionaux tels qu'exprimés par les partenaires sociaux dans les orientations régionales définies pour le PRST 4 en décembre 2021, et les objectifs nationaux définies dans le PST 4 ainsi que dans le plan de prévention des accidents du travail graves et mortels publié en mars 2022.

Je sais que l'ampleur de cette mobilisation va se poursuivre et nous permettra de faire progresser notre objectif commun qui est l'amélioration de la prévention des risques professionnels dans les entreprises de notre région.

Isabelle NOTTER
Directrice régionale de l'économie,
des entreprises, du travail et de la
solidarité



SOMMAIRE

Édito	p. 1
Zoom sur :	
La baisse des accidents graves et mortels, une priorité du PST 4.....	p. 1
En Bref :	
Des outils pour le PRST 4	p. 2
L'actu des groupes	p. 3
Les actions du PRST 4	p. 4
Témoignages	p. 6
Infos pratiques :	
Calendrier et liens utiles	p. 6

ZOOM SUR :

La baisse des accidents graves et mortels, une priorité du PST 4

Partant du constat de l'arrêt depuis plusieurs années de la baisse du nombre des accidents du travail graves et mortels en France, l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les organismes de prévention (CNAM, INRS, OPPBTP...) ont co-construit le **plan de prévention des accidents du travail graves et mortels**, dédié à la baisse des accidents du travail. Ce plan constitue un **volet spécifique du PST 4** et a vocation à être décliné regionalement.



Plan pour
la prévention
des accidents
du travail graves
et mortels



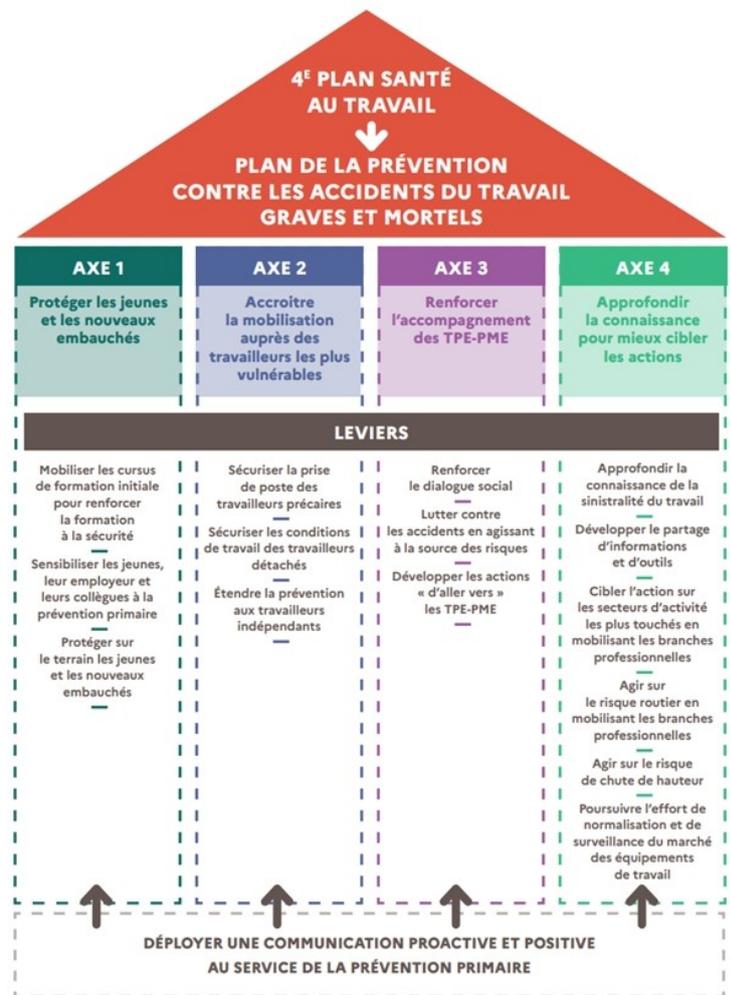
Suite page 2

Il vise particulièrement **les publics les plus exposés** aux accidents du travail graves et mortels : les jeunes et les nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, les travailleurs indépendants et détachés, ainsi que les TPE-PME. Il est centré sur les **principaux risques** tels que le risque routier, les chutes de hauteur et l'utilisation de certaines machines.

Il **mobilise plusieurs leviers complémentaires** dont des actions de sensibilisation et de formation, le dialogue social au service de la prévention, le développement des outils de connaissance et de suivi des accidents du travail pour mieux cibler les actions.

Le point de vue des organisations patronales

Le **collège patronal du CROCT (MEDEF, CPME et U2P)** s'engage auprès des TPE/PME de la région pour développer dans les entreprises des actions de prévention des accidents du travail graves et mortels, au travers du PRST 4 2021-2025. Cela passe par un effort accru de sensibilisation aux risques professionnels et de formation à la sécurité auprès des chefs d'entreprise et de leurs salariés. La prévention, qui doit se traduire par la prise en compte du risque le plus en amont possible de sa survenance, est au cœur de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021.



Retrouvez l'intégralité du « [Plan accidents du travail graves et mortels](#) »

EN BREF : des outils pour le PRST 4

Un appui pour les pilotes des groupes de travail

Depuis le début de l'année, **15 groupes de travail** se sont mis en place, **pilotés par des représentants des organismes partenaires du PRST 4**. Pour les aider dans leurs missions, un **dispositif d'appui** a été mis en place par la DREETS avec des **sessions de travail dédiées** :

- **10 février** : présentation des missions, documents de référence et outils
- **11 février** : proposition méthodologique pour la construction des fiches action
- **19 mai** : atelier d'aide à la construction des indicateurs des fiches action
- **19 et 23 mai** : appui à la stratégie de communication

La participation à ces sessions a montré qu'elles répondaient à un vrai besoin. Elles ont également permis de premiers **échanges entre pilotes**.

Plateforme collaborative du PRST 4 : bilan des sessions d'aide à la prise en main

Une **plateforme collaborative « Intercom »** a été mise à disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans le PRST 4 pour faciliter les échanges au sein des groupes de travail et la mise à disposition de ressources communes. **7 sessions d'aide à la prise en main** ont été animées entre février et mars par Presanse ARA et pour près de **130 participants**.

Les premiers retours montrent un **bon niveau d'utilisation pour cet outil jugé assez intuitif** et répondant à un besoin identifié dans le PRST 3.

D'autres sessions pourront être proposées en fin d'année pour les nouveaux membres qui seront susceptibles de rejoindre le PRST 4 en phase de mise en œuvre des actions.

L'ACTU DES GROUPES

Pour plus de prévention dans le spectacle

Pour la quatrième année consécutive, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA SV) et le festival des Nuits de Fourvière se sont associés afin d'organiser la rencontre « Prévention des risques dans le spectacle vivant ». Financée par la DREETS, Thalie Santé, l'AST Grand Lyon, le Centre National de la Musique et AUDIENS, cette rencontre visait à développer une culture de la prévention dans un secteur marqué par la surreprésentation des TPE (94 % de ses entreprises ont moins de 10 salariés) et par une forme d'aversion à la réglementation. Faire évoluer les mentalités et présenter la prévention comme un facteur de performance était au cœur de la démarche. La rencontre s'est déroulée à Lyon le 17 juin dernier devant 132 participants 100 personnes en distanciel.

Les actes de la rencontre seront bientôt disponibles sur le site www.prevention-spectacle.fr, qui conçoit et diffuse des outils de prévention à destination des acteurs du spectacle.

Pour plus de renseignements :

claire.fournier@nuitsdefourviere.fr

Cyril Puig, Consultant POGO Développement

Prévention primaire et culture de prévention, une nouvelle équipe et 5 actions pour le PRST 4

C'est parti ! Un souhait pour le Groupe de Travail « Favoriser la culture de prévention » du PRST 3 : s'inscrire en continuité des travaux menés de 2016 à 2020. Deux réunions - avec une « team historique » étoffée de nouveaux contributeurs - ont permis de proposer :

- une action s'inscrivant en continuité directe des travaux déjà initiés (documents pour les dirigeants, mobilisation institutionnelle autour des petites entreprises),
- un projet de mobilisation de la formation initiale et continue pour développer les pratiques de prévention des acteurs (en attente des textes sur le passeport prévention).

D'autres actions relatives à des secteurs d'activités spécifiques (spectacle vivant, aide à domicile, travaux forestiers) visant à favoriser le développement de la culture de prévention seront également mises en œuvre dans des groupes de travail sectoriels. Prochaines réunions déjà programmées en mai, puis en juin...

Jean-Charles BEYSSIER,

Université Grenoble Alpes - Laboratoire CERAG

Construction de maisons individuelles : les préventeurs et les professionnels s'engagent

Malgré les progrès dans la prévention des accidents du travail sur les cinquante dernières années sur les chantiers, la **fréquence et la gravité des accidents dans la construction de maisons individuelles** restent élevées au regard d'autres secteurs d'activité. Souvent, ces accidents auraient pu être évités par une organisation du chantier prenant en compte les **règles de prévention, et par le respect** de ces règles tout au long du chantier.

Conscients des enjeux pour les travailleurs comme pour les entreprises, les préventeurs et les organisations professionnelles du secteur ont lancé dans le cadre du PRST une action visant à améliorer la **prévention des risques de chute et l'hygiène** sur ces chantiers.

Une cinquantaine de constructeurs, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS ont participé à une réunion de sensibilisation sur la prévention animée le 2 juin dernier par l'inspection du travail, les CARSAT Auvergne et Rhône Alpes, l'OPPBTP et la FFB-LPA. **Une lettre d'engagement sur des mesures concrètes** à mettre en place sur les chantiers a été proposée à leur signature.

Nathalie BLANC, DSST DREETS

Elence&Vous : Une formation en ligne afin de questionner votre stratégie d'entreprise, votre organisation et vos pratiques managériales



Dans le cadre de l'action Elence du **Faites la différence grâce à vos collectifs** PRST 3, nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie d'un e-learning gratuit, associant contenu pédagogique animé et outils pour appréhender la notion de performance globale, repenser les indicateurs, et découvrir les leviers d'action pour constituer une équipe bien au travail et performante. Chacune des 6 capsules pédagogiques dure moins de 10 minutes et donne accès à une synthèse écrite permettant d'aller plus loin :

- Introduction : vous avez dit performance ?
- Manager les équipes et le travail
- Améliorer la qualité du travail
- Décider avec les acteurs impliqués
- Développer l'autonomie des équipes
- Conclusion : passez à l'action...élancez-vous !

<https://formation.elence.fr/>

Sandra DULIEU, DSST DREETS

LES ACTIONS

DU PRST4 Auvergne-Rhône-Alpes (1/4)

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PREVENTION PRIMAIRE AU TRAVAIL ET LA CULTURE DE PREVENTION

1. Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention

→ Développer la culture de prévention dans les Petites et Moyennes Entreprises en mobilisant et en accompagnant les dirigeants

Action n° 1 : Compléter, diffuser et valoriser les fiches Questions Prévention

Action n° 2 : Organiser la promotion et accompagnement des démarches d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre de la prévention

Action n° 3 : Permettre la montée en compétence et l'engagement en prévention Santé au travail des relais de proximité de l'entreprise

→ Développer la culture de prévention dans les Petites et Moyennes Entreprises par la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs de l'entreprise

→ Partager les pratiques innovantes de prévention dans le secteur de l'Aide à Domicile

→ Développer la culture de prévention et la qualité de vie et des conditions de travail dans le spectacle vivant

2. Accorder la priorité à certains risques professionnels

2.1 L'exposition aux produits chimiques

→ Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture

Action n° 1 : Poursuivre la diffusion du kit communication santé aux conseillers de vente dans les magasins de vente de produits phytopharmaceutiques professionnels

Action n° 2 : Sensibiliser les futurs applicateurs professionnels à leur exposition aux produits phytopharmaceutiques

Action n° 3 : Diffusion aux professionnels agricoles, d'une liste de molécules impactantes sur la santé

Action n° 4 : Réalisation d'une étude visant à mieux identifier les déterminants de la protection des utilisateurs de produits phytosanitaires pour adapter les messages de prévention et leurs supports

→ Prévenir le risque d'exposition à l'amiante

Action « RAT- Pro » : Sensibiliser les Donneurs d'Ordre Professionnels à l'obligation et aux enjeux du Repérage Amiante avant Travaux (RAT)

Action « Opérateurs de repérage (OR) » : Améliorer la connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques sur le repérage avant travaux dans les immeubles bâtis pour faire monter en compétence les opérateurs de repérage certifiés avec mention

Action « Désamianteurs » : Poursuivre les réunions d'échanges entre préventeurs et entreprises certifiées de la région ARA

Action « Suivi Médical » : Faciliter et améliorer la traçabilité des expositions des travailleurs aux fibres d'amiante pour permettre le suivi médical professionnel par les médecins du travail et post-professionnel par les médecins traitants

Action « Déchets » : Identifier les lieux en capacité d'accepter les déchets amiantés des professionnels et particuliers en Auvergne-Rhône-Alpes et promouvoir des bonnes pratiques sur les conditions de prise en charge de ces déchets

Action « Gestion des sinistres » : Agir sur la prise en compte du risque amiante par les différents acteurs impliqués dans la gestion des sinistres (donneurs d'ordre, assurance, experts, entreprises...)

Action « SS4 » : Travaux dans les bâtiments anciens : intervention des entreprises en SS4

Action « CSE » : Améliorer les compétences des CSE sur la lecture critique des documents en lien avec l'amiante (plan de retrait, mode opératoire...)

LES ACTIONS

DU PRST4 Auvergne-Rhône-Alpes (2/4)

→ Prévention des risques liés à la Silice cristalline

Action n° 1 : Améliorer les connaissances des risques et moyens de prévention liés à la silice cristalline auprès des TPE dans le domaine du BTP

Action n° 2 : Améliorer la connaissance des risques et moyens de prévention liés à la silice cristalline auprès de deux secteurs d'activité hors BTP confrontés à cette problématique

→ Améliorer la prévention des risques par une meilleure ventilation des locaux de travail

Action n° 1 : Améliorer les connaissances des obligations réglementaires des architectes, des maîtres d'ouvrage/œuvre (MOA/MOE) et des employeurs en lien avec l'aération et l'assainissement des lieux de travail : locaux à pollution spécifique et locaux à pollution non-spécifique

Action n° 2 : Améliorer la formation des préventeurs (DREETS, SPSTi, CARSAT...) pour les aider à mieux accompagner les entreprises (notamment TPE) dans la mise en place d'actions de prévention en lien avec les systèmes de ventilation

→ Prévention des risques liés aux produits CMR notamment en cas de risque spécifique pour les salariées enceintes ou allaitantes

Action : Informer les entreprises et leurs salariés sur le risque CMR et les produits présentant des risques spécifiques pour les fœtus ou les bébés nourris au lait maternel

2.2 Les chutes de hauteur et de plain-pied

Action n° 1 : Améliorer la prévention des risques, notamment de chute de hauteur, sur les chantiers de Construction de Maisons Individuelles

Action n° 2 : État des lieux et actions de prévention pour les métiers et les secteurs particulièrement exposés

2.3 Les risques psychosociaux

Action n° 2.3.1 : Outiller les entreprises sur la démarche de prévention des RPS

Action n° 2.3.2 : S'appuyer sur les organisations professionnelles et syndicales pour renforcer les démarches de prévention des risques psychosociaux en entreprise

Action n° 2.3.3 : Développer l'échange de pratique entre acteurs relais afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises sur la prévention des RPS

2.4 Le risque routier professionnel

Action n° 1 : Sensibiliser le secteur de l'aide à domicile à la prévention du risque routier professionnel

Action n° 2 : Sensibiliser le secteur de la propreté à la prévention du risque routier professionnel

2.5 Les troubles musculo-squelettiques

Action n° 1 : Construire et mettre en œuvre un plan de communication ciblé pour promouvoir les démarches de prévention des TMS et l'offre de service associée auprès des entreprises de -50 salariés.

Action n° 2 : Initier des partenariats entre Carsat et SPSTi pour la mise en œuvre de TMS pros

Action n° 3 : Concevoir ou adapter un outil (type serious game) à destination d'un secteur d'activité ciblé

3. Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel

→ Favoriser les démarches de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Action n° 1 : Partager des éléments de repères et de méthodes sur la QVCT entre partenaires

Action n° 2 : Accompagner les dirigeants d'entreprise à la mise en place de démarches QVCT pour en faire un levier d'attractivité et de fidélisation

Action n° 3 : Développer une animation régionale des consultants de la plateforme ReflexQVT en région AURA

Action n° 4 : Analyser les pratiques de négociation collective et formaliser des repères méthodologiques en matière d'accords QVCT

LES ACTIONS

DU PRST4 Auvergne-Rhône-Alpes (3/4)

→ Santé au travail des femmes et des hommes et démarches de prévention des risques professionnels

Action n° 1 : Concevoir des démarches et outils de prévention des risques professionnels qui prennent en compte les différences d'exposition aux risques selon le sexe

Action n° 2 : Promouvoir ces démarches et outils auprès des préventeurs institutionnels, des partenaires sociaux et des acteurs relais

Action n° 3 : Adapter l'usage de ces démarches dans les TPE-PME par une expérimentation en entreprise (cible CSE)

→ Placer l'humain au cœur de la performance globale (Actions Elence)

Action n° 1 : Mettre les enseignements et outils Elence à disposition de tous et au service des travaux des groupes du PRST

Action n° 2 : Favoriser l'articulation entre dialogues social et professionnel

Action n° 3 : Accompagner les porteurs de projet souhaitant aider les entreprises à allier Santé & Performance (via le LabElence notamment)

Action n° 4 : Favoriser la prise en compte de la question « santé et performance » dans les écoles notamment de l'enseignement supérieur, avec la conception de nouveaux outils et leur diffusion

AXE STRATÉGIQUE 2 : STRUCTURER, DEVELOPPER LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE, LA PREVENTION DE L'USURE, LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES SALARIES ET LES ENTREPRISES CONCERNES

4. Mieux prévenir et mieux accompagner les salariés et les entreprises concernées par l'usure et la désinsertion professionnelle, notamment grâce à des structures dédiées et coordonnées

→ Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi

Action n° 4.1 : ME-PRP : mieux articuler les actions pour prévenir l'usure et la désinsertion professionnelles

Action n° 4.1 bis : Prévention de l'usure professionnelle des conducteurs dans le secteur des transports urbains

Action n° 4.2 : Repérer les salariés exposés à un risque de désinsertion professionnelle afin de déclencher des prises en charge plus précoces et mieux coordonnées

Action n° 4.3 : Renforcer la lisibilité et la pertinence des nombreux dispositifs de maintien en emploi dans une logique de parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap

Action n° 4.3 bis : FASTRACS – faciliter et soutenir le retour au travail après un cancer du sein

AXE STRATÉGIQUE 3 : ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTE AU TRAVAIL AUX DEFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

5. Encourager le développement d'une approche partagée de la santé (santé publique, santé au travail, santé-environnement)

→ Transport routier et logistique : sensibiliser pour agir sur les risques cardiovasculaires et les addictions

Action : Sensibiliser pour prévenir les risques cardiovasculaires pour les chauffeurs dans le transport routier de marchandises

Action : Sensibiliser pour prévenir le risque d'addiction pour les chauffeurs dans le transport routier de marchandises

LES ACTIONS DU PRST4 Auvergne-Rhône-Alpes (4/4)

→ Sensibiliser pour améliorer la Qualité de l'air Intérieur dans les lieux de travail

Action n° 1 : Sensibiliser les entreprises dont les TPE à l'importance de la qualité de l'air dans les bâtiments dit à pollution non spécifique (ERP, bureau tertiaire...)

Action n° 2 : Améliorer la qualité de l'air intérieur et les ambiances thermiques (Sous Action 2.1 dans les bâtiments neufs, Sous Action 2.2 dans les bâtiments existants)

Action n° 3 : Sensibiliser les entreprises sur la problématique des bâtiments malsains en mettant en valeur des mesures de prévention

→ Informer et prévenir les risques liés au radon

Action n°1 : Déployer des webinaires d'information sur le risque d'exposition au radon et sur les nouvelles dispositions réglementaires issues des décrets de juin 2018

Action n°2 : État des lieux de l'exposition au radon dans les établissements thermaux, ouvrages enterrés des barrages hydrauliques, mines et carrières souterraines de la région Auvergne-Rhône-Alpes et mise en œuvre d'actions correctives

6. Anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée

7. Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents

→ Connaissances et données

Action n° 1 : Actualiser et enrichir le diagnostic Auvergne Rhône Alpes en santé au travail à partir de bases de données « généralistes » (ex : sécurité sociale) et des besoins des groupes de travail du PRST 4

Action n° 2 : Recenser et promouvoir les études existantes pertinentes sur des sujets intéressant les groupes de travail du PRST 4, et des sujets émergents en santé au travail, prévention des risques professionnels et maintien dans l'emploi, intégrant des données régionales et l'apport des sciences sociales

Action n° 3 : Mettre en relation les organismes de recherche et les financeurs, via leurs appels à projet, pour inciter à la réalisation d'études pertinentes sur des sujets intéressant les groupes de travail du PRST 4, et des sujets émergents en santé au travail, prévention des risques professionnels et maintien dans l'emploi, intégrant des données régionales et l'apport des sciences sociales

AXE STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

8. Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

→ Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

Action n° 1 : Élaborer un document sur la gouvernance des SPSTI

Action n° 2 : Organiser un séminaire des mandatés des SPSTI sur un sujet de santé au travail

Action n° 3 : Décloisonner les instances de dialogue social dans la région

9. Renforcer l'accompagnement des entreprises, par la mobilisation des branches professionnelles et la coordination des acteurs de prévention

→ Renforcer la place des services de santé au travail auprès des entreprises

Action n° 1 : Préconiser les « bonnes pratiques » des SPSTI qui améliorent les relations avec leurs adhérents

Action n° 2 : Communiquer auprès des entreprises sur ce qu'elles peuvent attendre de leur SPSTI

Action n° 3 : Mettre en place un observatoire sur l'offre socle et l'offre complémentaire

10. Structurer et partager les données en santé au travail grâce aux outils numériques

TÉMOIGNAGES

La régionalisation des centres de pathologie professionnelle, un nouvel élan pour la prévention en cohérence avec le PRST 4

Les services de pathologies professionnelles se regroupent pour former le Centre Régional de Pathologie Professionnelle et Environnementale. Les activités cliniques seront toujours effectuées dans chacun des 4 CHU de la région, mais cette nouvelle structuration va permettre de mener des actions conjointes à l'échelon régional en termes de recherche et de prévention. Une première action concrète concerne l'implication dans le PRST 4 avec un projet qui vise à mieux connaître les conditions de travail et la santé des chauffeurs de bus urbains. Outre les CRPPE, ce projet espère mobiliser les Services de Prévention et de Santé au Travail et les partenaires sociaux.

Professeure Barbara CHARBOTEL,
CRPPE de Lyon



PRSE / PRST : une approche globale de la santé

Le plan national santé-environnement 4 (PNSE 4) « Un environnement, une santé » a été publié en mai 2021. En Auvergne Rhône-Alpes, le 4^{ème} Plan Régional Santé Environnement qui déclinera le PNSE 4 sera élaboré à partir du 2^{ème} trimestre 2022 et approuvé fin 2023.

Les interactions avec les autres politiques publiques sont recherchées et particulièrement avec le 4^{ème} plan santé au travail. La convergence entre des thématiques du PNSE 4 et du PST 4 a rendu évidente la collaboration entre la DREETS et la DREAL. La DREAL participe ainsi au groupe de travail n° 11 du PRST 4 sur l'interaction santé au travail / santé environnement. Une action commune relative à la qualité de l'air intérieur des bâtiments, visant particulièrement la ventilation des locaux neufs (lien avec l'action 14-3° du PNSE 4), a été identifiée. L'enjeu est notamment de travailler à une meilleure connaissance et diffusion des enjeux et des réglementations (code du travail, code de la santé publique, code de la construction) sur cette thématique auprès des professionnels de la construction et des usagers dans les bureaux.

Pauline AMARA, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



AGENDA

27 au 29 septembre 2022

Salon Préventica, à Eurexpo (Lyon)

→ 28 septembre 2022 à 10 h 45 :

Conférence de présentation du PRST 4

14 et 20 octobre 2022

Réunions régionales des désamianteurs / Groupe Régional Interinstitutionnel Amiante

Fin octobre 2022

Lancement de l'appel à projet Pôle T

22 novembre 2022

Séminaire de présentation du PRST4 à l'INTEFP (69)

21 au 25 novembre 2022

Semaine TMS Pros de la Carsat-ra

Pour plus informations, consulter le [site de la Carsat](#)

LIENS UTILES

- 4^e Plan Santé au Travail 2021-2025 (PST 4)
- Plan de prévention des accidents du travail graves et mortels
- Plan Horizon 2025 de l'OPPBTB
- Plan National Santé Environnement 4
- Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025 (MSA) et sa vidéo de présentation
- Bulletins d'information :
 - du PRST 3
 - du PRST 4



PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
Auvergne
Rhône-Alpes

En savoir plus

Pour toute information concernant cette publication ou le Plan Régional Santé Travail, vous pouvez vous adresser à la DREETS :

ara.cellule@dreets.gouv.fr